

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017 À 19 h 00

L'an deux mille dix sept, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 28 mars 2017 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christophe FOURNIER – Nathalie POINGT – Émilie BUTHION (arrivée en cours de séance) - Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Christian GIRARDET a donné pouvoir à Jean COLIN
Virginie COUCHOUD a donné pouvoir à Géraldine GUINAND
Richard VALAT a donné pouvoir à Bernard LOUIS

Absents : Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Olivier LAURENT

DÉLIBÉRATION N° 2017-011**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Vienne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, à la majorité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Voté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention.

19h08 arrivée d'Emilie BUTHION

DÉLIBÉRATION N° 2017-012**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean COLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par monsieur Bernard LOUIS, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Virement à la SI		52 061,91 €				
Résultats reportés	31 561,91 €			620 111,26 €	31 561,91 €	620 111,26 €
Opérations de l'exercice	348 972,73 €	362 630,27 €	1 281 370,54 €	1 522 319,55 €	1 630 343,27 €	1 884 949,82 €
TOTAUX	380 534,64 €	362 630,27 €	1 281 370,54 €	2 142 430,81 €	1 661 905,18 €	2 505 061,08 €
Résultats de clôture	17 904,37 €			861 060,27 €		843 155,90 €
Restes à réaliser	75 000,00 €					
TOTAUX CUMULES	92 904,37 €			861 060,27 €		
RESULTATS DEFINITIFS	92 904,37 €			861 060,27 €		768 155,90 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2017-013**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
 Considérant,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA S I	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 31 561,91 €		13 657,54 €	- 17 904,37 €	D 75 000,00 € R 0.00 €	- 75 000,00 €	- 92 904,37 €
FONCT	672 173,17 €	52 061,91 €	240 949,01 €	861 060,27 €			861 060,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	861 060,27 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	92 904,37 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	768 155,90 €
Total affecté au c/ 1068 : Total à reprendre en 001 (dépense si négatif et en recettes si positif)	- 17 904,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2017-014**VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le maire rappelle les taux des taxes communales en vigueur en 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 41,11 %

Il rappelle les projets de la commune et demande au conseil municipal s'il souhaite ou non procéder à une révision des taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de maintenir les mêmes taux pour l'année 2017 :
- Taxe d'habitation : 10,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 41,11 %

Voté à la majorité : 12 voix pour, 2 abstentions, 4 voix contre.

DÉLIBÉRATION N° 2017-015**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

- section de fonctionnement : 2 177 681,90 €
- section d'investissement : 891 839,27 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Adopte le budget primitif 2017 tel que présenté.

Voté à la majorité : 15 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre.

Tours de rôle des élections présidentielles

Monsieur le maire établit, suivant leurs disponibilités, l'ordre de présence des élus pour la tenue des bureaux de vote des élections présidentielles : 23 Avril 2017 et 7 Mai 2017 (1^{er} et 2^{ème} tour).

DÉLIBÉRATION N° 2017-016**MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS : DETR 2017, RÉGION ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE**

Monsieur le maire rappelle qu'à travers la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il a été fixé un objectif majeur : celui de faire participer pleinement les personnes handicapées à la vie professionnelle, sociale, éducative et culturelle de la société.

Cet objectif passe par conséquent par une mise en accessibilité de la commune à compter du 1^{er} janvier 2015.

Afin de répondre à cet enjeu de taille, la commune de Villette-de-Vienne avait fait réaliser en janvier 2013 un diagnostic de ses espaces publics, de ses bâtiments (Établissements Recevant du Public - ERP) dans le but de pouvoir le confronter aux besoins des personnes en situation de handicap.

Il avait permis de définir pour tous les sites communaux concernés les différents travaux à réaliser qui permettraient de satisfaire aux obligations de mise aux normes d'accessibilité.

Compte tenu des coûts estimatifs présentés (un total de 249 215,00 € pour tous les bâtiments communaux), la délibération du 15 juin 2015 avait validé la réalisation des travaux sur 3 années : 2016, 2017, et 2018.

Le calendrier Ad'Ap établi pour la commune avait validé pour cette année 2017, la réalisation des travaux sur les bâtiments suivants : les vestiaires du stade et le Château – Villa Vermorel.

La délibération du 31 janvier 2017 avait validé les devis pour la réalisation des travaux d'accessibilité de ces bâtiments.

Cependant, au regard du montant de ces devis, il est proposé de réaliser également, sur cette année 2017, les travaux d'accessibilité des vestiaires du tennis.

Par conséquent, sur la base du diagnostic effectué, des devis plus précis ont été demandés auprès de différentes entreprises pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des vestiaires du tennis :

Site	Coûts estimatifs HT : réalisation des travaux
Réalisation travaux vestiaires du tennis	33 164,07 €
TOTAL	33 164,07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les devis présentés pour la réalisation des travaux, sur cette année 2017, permettant la mise aux normes et l'accessibilité des vestiaires du tennis pour un montant total HT de : 33 164,07 €.
- Précise que ce montant sera prévu au budget communal 2017.
- Autorise monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subventions auprès de l'état (DETR 2017 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la région Rhône-Alpes et du conseil départemental de l'Isère dans le cadre de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP).
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

🔗 Services techniques

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la région Auvergne Rhône Alpes annonçant l'octroi d'une subvention de 70 000 € pour la réalisation des nouveaux bâtiments des services techniques de la commune.

🔗 Zonage assainissement

Monsieur le maire informe les élus que les plans du zonage assainissement sont à disposition en mairie.

🔗 Coin Nature

Madame Isabelle DEPREUX informe le conseil municipal qu'un dossier est en cours de montage pour obtenir une subvention de 500 € maximum dans le cadre de l'action nature menée à l'école maternelle : les employés municipaux ont installé des cadres de plantation et un intervenant extérieur accompagne les élèves dans leurs découvertes.

🔗 Étang

Monsieur le maire répond à une demande lors du précédent conseil municipal concernant l'assurance de ce bien. Groupama, assureur de la commune, a confirmé la prise en compte de l'étang dans notre contrat.

Par ailleurs, il va prendre un arrêté interdisant toute baignade, sport nautique ou sport de glace à l'étang.

🔗 Gens du voyage

Monsieur le maire signale qu'un arrêté va être établi stipulant l'interdiction faite aux caravanes de stationner dans les lieux publics de Villette-de-Vienne : des terrains d'accueil aménagés sont à disposition sur les communes de Vienne, Chasse-Sur-Rhône et Pont-Evêque.

🔗 Voyage Scolaire

Monsieur LOUIS et Madame DÉPREUX font part aux élus de la demande des enseignants pour le financement de deux bus de transport pour une sortie scolaire en Nord Isère.

Le conseil municipal valide la demande à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 Mai 2017 à 19 h 00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Éliane LAFAYE				Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET		Jean COLIN	
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION			
Éric TARTAVEL				Richard VALAT		Bernard LOUIS	
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD		Géraldine GUINAND		Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXX		
Sylvie LE PRADO							